

10

S O D K

— Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

— Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S

— Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
REDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zürich
IMPRESSION Digicolor AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7
www.sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, juin 2011

INTRODUCTION DE LA PRÉSIDENTE



L'année écoulée était placée sous le signe de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les acteurs les plus divers ont tenté de sensibiliser la population à ce sujet en mettant sur pied de nombreuses actions et en présentant des mesures visant à résoudre cette problématique. En adoptant le programme commun de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de notre assemblée générale, la CDAS a aussi fourni une contribution importante de même qu'elle a enrichi le débat d'un élément ou plutôt d'un catalogue de mesures – mais nous serons également jugés sur la manière dont nous mettrons en œuvre les mesures annoncées et dans quel laps de temps; et c'est bien ainsi. Lors de la Conférence nationale sur la pauvreté de novembre 2010, j'ai eu l'occasion de présenter notre programme et de l'inclure ainsi à un endroit approprié.

Un autre moment clé de l'année 2010 a certainement aussi été l'adoption par la CDAS de recommandations en vue de l'introduction de prestations complémentaires pour familles à l'échelon cantonal. Tout en maintenant sciemment notre préférence pour une solution fédérale en matière de prestations complémentaires pour familles, nous mettons désormais à disposition des cantons des instruments adéquats et équilibrés leur permettant d'introduire entre temps à leur niveau des solutions propres.

Dans le domaine des assurances sociales, nous avons dû essayer, durant l'année sous revue, l'échec de la 11e révision de l'AVS ainsi que la réduction des prestations de l'assurance-chômage aux dépens des cantons. Grâce à l'étude initiée par la CDAS concernant les effets de la révision de l'AC sur les cantons et les communes, nous avons toutefois fondamentalement contribué à démontrer de manière plus transparente et plus complète en quoi consistaient ces effets. Un élément qui pourra jouer en notre faveur lors d'autres projets de révision, par exemple dans le cas de la 6e révision de l'AI : nous pourrions désormais nous baser sur une présentation équilibrée des effets sur les cantons et les communes.

Dans le domaine des migrations, le comité d'experts qui a vu le jour récemment sous la houlette du directeur de l'ODM ainsi que de membres de la CDAS et de la CCDJP a contribué à une amélioration sensible de l'échange d'informations entre la Confédération et les cantons. De plus, cet échange est favorisé par le dialogue ouvert qui prévaut entre la CDAS et la cheffe du DFJP, même après le changement à la tête du DFJP.

S'agissant du «projet CIIS», la première étape, qui consistait en l'évaluation de l'actuelle convention, est terminée et la deuxième étape, à savoir la coordination entre la CIIS et les plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées, bat son plein. D'ici peu va démarrer la dernière étape du projet, dont le but est d'examiner les adaptations nécessaires de la CIIS sur la base des deux premières phases.

En considérant les activités nombreuses et passionnantes qui se sont déroulées en 2010 et au cours des années précédentes, il ne m'a vraiment pas été facile d'annoncer ma décision de quitter la présidence de la CDAS à la fin de cette assemblée générale. Après une présidence qui n'aura duré guère que 6 ans, voici venu le temps du changement auquel je me suis résolue. Durant mon mandat, j'ai pu faire de nombreuses rencontres enrichissantes, avec des

personnes très motivées par leur activité et désireuses de parvenir ensemble à des résultats. J'ai aussi toujours pu compter sur le soutien de toutes et tous mes collègues ainsi que sur l'engagement indéfectible du secrétariat général de la CDAS, ce qui m'a passablement allégé la tâche – je vous dis de tout cœur un grand merci et souhaite à la CDAS beaucoup de courage, de détermination et de succès dans les tâches et défis qui l'attendent.

Kathrin Hilber,
Présidente CDAS

SOMMAIRE

A	RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS	1
1	LA CDAS EN BREF	2
2	LE COMITÉ DIRECTEUR	2
3	COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS (COCO)	3
4	LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	3
5	L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	4
5.1	Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	4
5.2	Partie publique de l'assemblée générale	5
6	PERSPECTIVES	6
B	RAPPORT DES DOMAINES	8
1	POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CHIS)	10
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	10
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CHIS)	11
2	FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ	12
2.1	Familles	12
2.2	Enfance et Jeunesse	14
2.3	Formation dans le domaine social	15
2.4	Aide aux victimes d'infractions	16
3	DOMAINE MIGRATIONS	17
3.1	Organes	17
3.2	Financement	18
3.3	Hébergement et encadrement	19
3.4	Avenir de la politique suisse d'intégration	20
4	SÉCURITÉ SOCIALE	21
4.1	Assurances sociales	21
4.2	Aide sociale	23
4.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	24
4.4	Coordination en matière de couverture du minimum vital	25
C	COMPTES ANNUELS	26
	Bilan	27
	Compte de profits et pertes	29
	Rapport de l'organe de révision	31
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	32
	Budget 2012	33
D	ANNEXE	34
	Membres des organes CDAS	35
	Thèmes des séances du Comité directeur de la CDAS 2010	37
	Liste des organes	38

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

1	LA CDAS EN BREF	2
2	LE COMITÉ DIRECTEUR	2
3	COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS (COCO)	3
4	LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	3
5	L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	4
5.1	Séance spéciale des directrices et directeurs des Affaires sociales	4
5.2	Partie publique de l'assemblée générale	5
5.21	Les différents visages de la pauvreté selon les domaines politiques concernés	5
5.22	Mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la perspective des différents acteurs de la politique sociale	5
5.23	Rôle de la CDAS et des cantons dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	6
6	PERSPECTIVES	6

1 LA CDAS EN BREF

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a été fondée en 1943. Elle soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale. Elle représente aussi leurs intérêts, en particulier auprès de la Confédération. Elle joue un rôle moteur dans le domaine de la politique sociale au niveau intercantonal et s'engage en faveur d'un fédéralisme fondé sur un état d'esprit coopératif.

La CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social en collaboration avec les cantons. Elle souhaite optimiser la politique sociale, en l'axant sur l'obtention de résultats et en la dotant de moyens adéquats. Elle défend les points de vue des cantons auprès du Conseil fédéral, de l'administration fédérale, du Parlement et du public. Elle organise des consultations, élabore des rapports et des prises de position, assume des tâches de coordination et favorise les échanges entre cantons. C'est aussi elle qui gère le secrétariat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

Les principaux domaines dans lesquels œuvre la CDAS sont la politique en faveur des personnes handicapées (dont fait partie la CIIS du 13 décembre 2002), la politique familiale, la politique migratoire et les assurances sociales (AVS, assurance-chômage, assurance-invalidité, prestations complémentaires, aide sociale, etc.). La conférence s'occupe aussi de problématiques intergénérationnelles, de questions liées à l'aide aux victimes, de formation dans le domaine social et de statistiques sociales.

Conformément aux statuts, l'organe suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui se compose des 26 directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales. L'organe de direction de la conférence est le Comité directeur. Il comprend neuf membres, tous issus de l'Assemblée plénière. Le Comité directeur est épaulé par la Commission consultative (CoCo) pour les questions techniques.

La conférence dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège est à la Maison des cantons à Berne.

2 LE COMITÉ DIRECTEUR

En 2010, le Comité a siégé à quatre reprises, selon un rythme qui a fait ses preuves. La liste complète des objets traités durant cette année est annexée au présent rapport (voir chapitre D).

Lors de l'assemblée générale 2010, en Appenzell, a eu lieu l'élection du successeur au poste, vacant, de représentant de la Suisse romande au sein du Comité directeur. L'élection a été remportée par le conseiller d'Etat François Longchamp, du canton de Genève.

Durant l'année sous revue, la présidente et divers membres du Comité directeur ont représenté la CDAS au sein de différents organes, ce qui leur a à nouveau permis de faire valoir le point de vue des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales sur de nombreuses questions. Plusieurs rencontres ont par exemple eu lieu avec le chef du Département fédéral de l'intérieur et la cheffe du Département fédéral de justice et police. Par ailleurs, certains membres du Comité ont pu expliquer la position des cantons lors d'une audition devant la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national

(CSSS-N) concernant le premier train de mesures (6a) de la 6e révision de l'AI. Enfin, une délégation du Comité directeur a également participé à la poursuite du Dialogue national sur la politique sociale suisse (voir chapitre C, 4.3), où la présidente était accompagnée des membres du Comité directeur et conseillers d'Etat Hans Hollenstein (vice-président) et Philippe Perrenoud, de MM. Ruedi Meier et Martin Waser, de l'Union des villes suisses, Ueli König, de l'Association des communes suisses, ainsi que de membres du secrétariat général. Lors de la dernière séance du Comité directeur de l'année sous revue, la Conseillère d'Etat Kathrin Hilber a annoncé sa démission du poste de présidente de la CDAS à partir de la prochaine assemblée générale. L'élection d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président aura lieu en même temps que le vote de confirmation du Comité directeur pour le mandat suivant.

3 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

La CoCo s'est elle aussi réunie à quatre reprises durant l'année sous revue afin de préparer les différents thèmes à l'intention du Comité. Dans le cadre de sa retraite, à fin novembre, elle a invité pour la deuxième fois tous les responsables des Services de l'action sociale à une rencontre commune. Outre l'échange mutuel d'informations, la discussion a principalement porté sur la question de la collaboration entre l'assurance-chômage et les Services de l'action sociale dans le domaine du placement, sur le projet CIIS, sur la mise en œuvre des plans stratégiques cantonaux ainsi que sur le projet Coordination de la garantie du minimum vital (KodEx).

En octobre 2010, le vice-président de la CoCo, M. Simon Darioli, a annoncé sa démission. Le chef du Service de l'action sociale du canton du Valais était membre de la CoCo depuis la constitution de la commission, qui avait ainsi pu largement bénéficier de ses bonnes idées et de ses précieuses connaissances. Le Comité de la CDAS le remercie très chaleureusement pour son engagement.

Pour le remplacer au poste de représentant des cantons de la Suisse romande et du Tessin, le Comité de la CDAS a élu au sein de la CoCo M. Marc Maugué, directeur général de la Direction générale de l'action sociale du canton de Genève.

4 LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Carolle von Ins, responsable du domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, a démissionné début 2010 et quitté le secrétariat général fin avril. Son successeur, M. Thomas Schuler, jouit d'une solide expérience dans le domaine législatif grâce à l'activité de juriste qu'il a exercée au Département fédéral de la santé. Il a pris ses nouvelles fonctions le 1er septembre 2010.

Comme l'année précédente, une collaboratrice du secrétariat général a eu la joie de donner naissance à un enfant en 2010. L'absence de notre assistante, Monika Achour, durant le second semestre de l'année, n'a pas été compensée.

En décembre 2010, le Comité de la CDAS a accédé à la requête de la CDIP demandant que la responsabilité du domaine de la promotion de la jeunesse, jusque-là assumée par la CDIP, soit reprise par la CDAS. La transition est prévue pour mi-2011 et se fera sans aucune adaptation structurelle du secrétariat général.

La collaboration entre les différentes conférences au sein de la Maison des cantons (MdC) a fait ses preuves. Le secrétariat général est systématiquement représenté au sein des organes chargés des tâches d'organisation et de coordination (voir liste des organes p. 38), à savoir l'Organe directeur et la Commission de fonctionnement (organisation de la Maison des cantons), ainsi que la Conférence des secrétaires des conférences CoSeCo (coordination technique, formation continue).

5 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'assemblée plénière 2010 de la CDAS s'est déroulée les 24 et 25 juin à Appenzell, à l'invitation du gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Comme les années précédentes, elle a pris la forme d'une assemblée générale, répartie sur deux jours. Selon une formule désormais éprouvée, la rencontre a été divisée en une partie publique et une partie à huis clos (séance spéciale des conseillères et conseillers d'Etat).

La CDAS remercie le gouvernement d'Appenzell Rhodes-Intérieures pour l'accueil chaleureux reçu à Appenzell et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

5.1 SÉANCE SPÉCIALE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES

Comme à l'accoutumée, la partie statutaire ainsi que plusieurs sujets politiques importants ont été traités au cours d'une séance spéciale réunissant les conseillères et conseillers d'Etat disposant du droit de vote.

Les principaux sujets abordés à cette occasion ont été le programme commun de la CDAS concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'une part, et les recommandations de la CDAS relatives à la mise en place de prestations complémentaires cantonales pour familles (PCFam), d'autre part. Après avoir fait l'objet de discussions approfondies, tous deux ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée plénière.

En sus de l'élection des nouveaux membres du Comité directeur mentionnée ci-avant (cf. chapitre 2), la partie statutaire a été marquée par l'approbation unanime du rapport annuel 2009, des comptes annuels 2009, du budget 2011 et du plan financier 2012-2014 de la CDAS.

A la fin de la séance spéciale, MM. Martin Kaiser, directeur suppléant de l'OFAS, et Stefan Ritler, chef du domaine AI à l'OFAS, ont informé les directeurs et directrices des Affaires sociales présents du projet relatif au 2e train de mesures (6b) de la 6e révision de l'AI envoyé en consultation par le Conseil fédéral peu avant l'assemblée générale. Les auditeurs ont alors exprimé des doutes quant à la capacité effective des personnes concernées à réaliser des gains et, partant, à se réadapter, contestant en particulier les chiffres avancés concernant le nombre de personnes qui devraient être insérées dans le marché primaire de l'emploi. Les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales ont également fait remarquer que les conséquences de la 5e révision de l'AI n'étaient pas encore connues et qu'il était donc inopportun de vouloir déjà introduire la 6e révision. Sans compter que les transferts financiers de l'AI vers d'autres œuvres sociales et en particulier vers l'aide sociale n'avaient jamais été abordés, calculés et présentés de manière plausible. A l'issue de la discussion, le SG CDAS a annoncé

qu'il allait préparer une prise de position type à l'intention des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales en proposant des éléments de réponse concernant les différents points du projet mis en consultation.

5.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale 2010 de la CDAS a été essentiellement consacrée au thème de la «Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale».

5.21 Les différents visages de la pauvreté selon les domaines politiques concernés

Le sujet a été introduit par l'ancien ministre fédéral allemand, Heiner Geissler, qui a brièvement exposé le défi que représentaient la pauvreté et l'exclusion sociale en termes de politique sociale. Il a d'emblée relevé qu'il était extrêmement important de définir la pauvreté, car il est impossible de lutter contre la pauvreté sans avoir préalablement défini clairement et d'un commun accord ce que recouvrait ce terme. Selon lui, la définition de la pauvreté ne repose pas uniquement sur des aspects matériels. Il convient ainsi aussi de considérer comme étant pauvre toute personne exclue ou se sentant exclue de ce qui doit être accessible à tous les membres de la société. Pour conclure, Heiner Geissler a affirmé que réduire la pauvreté était un mandat à la fois éthique et historique et souligné qu'aider les personnes en détresse était pour nous un devoir. Pour ce faire, il fallait d'abord s'attaquer aux causes de la pauvreté et retrouver un fondement éthique. Il s'agissait là déjà, selon lui, d'un premier pas significatif pour sensibiliser les gens au problème.

Le sujet a ensuite été abordé sous l'angle de la formation (par la conseillère d'Etat Monika Knill, TG), de l'économie (par M. Rudolf Strahm, ancien conseiller national, ancien Surveillant des Prix) et de la santé (par M. Stefan Spycher, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique). Pour résumer, il ressort des différentes interventions que l'atténuation de la pauvreté implique une coordination accrue entre les politiques de la formation, de la santé et de l'économie et que la promotion de la santé constitue un élément important de la prévention de la pauvreté. Par ailleurs, l'essentiel de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait être davantage concentré sur le capital culturel et social plutôt que sur des mesures matérielles.

5.22 Mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la perspective des différents acteurs de la politique sociale

La deuxième série de sujets a été lancée par l'exposé de Tom Priester, chef de section de l'Office fédéral de la statistique, sur la «situation sociale en Suisse: point de vue de la statistique. Il a notamment indiqué que pour comprendre la problématique de la pauvreté, il était également important de se pencher sur les processus dynamiques (p. ex. l'héritage de la pauvreté) qui conduisent à la pauvreté et à l'insuffisance de ressources. Il a ajouté que la statistique sur l'aide sociale offrait de nombreuses possibilités d'évaluation et d'informations utiles pour la politique sociale.

A l'issue de l'exposé, une table ronde a été organisée, sous la direction de M. Marco Färber, entre M. Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, Mme Maja Ingold, conseillère nationale et ancienne conseillère municipale de Winterthur en charge des affaires sociales et membre de l'Initiative des villes: politique sociale, ainsi que M. Walter Schmid, président de la CSIAS. Chacun a

abordé le sujet de la lutte contre la pauvreté sous l'éclairage de son association et de son échelon politique. Bien que tous les participants à la table ronde se soient accordés à dire que beaucoup de choses avaient déjà été faites dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et que, par rapport aux autres pays, la Suisse se trouvait en bonne position, ils ont rappelé qu'il existait un grand potentiel d'amélioration en la matière, exploitable, notamment, au travers d'une meilleure coordination et d'une densification des relations entre les trois niveaux de l'Etat. Ils ont en outre indiqué qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la formation et d'établir des liens plus étroits entre la politique d'intégration et la politique sociale. Enfin, du fait que l'économie était tributaire de l'Etat social, il était important qu'elle se reconnaisse de l'Etat social.

5.23 Rôle de la CDAS et des cantons dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En guise d'introduction à la deuxième journée, la présidente de la CDAS, Kathrin Hilber, a présenté quelques constats et valeurs de référence du programme de la CDAS en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle partait du principe que la politique de lutte contre la pauvreté allait au-delà de la politique de l'aide sociale. Le défi politique consistait donc à promouvoir la collaboration entre les différents acteurs par-delà les divers domaines politiques. Elle a en outre précisé qu'il était important de tenir compte des différentes dimensions de la pauvreté (comme p. ex. l'exclusion sociale) et qu'une discussion coordonnée sur la définition de la pauvreté était incontournable.

Lors la table ronde, animée par Marco Färber, qui a ensuite réuni les conseillers d'Etat Bernhard Koch (TG) et Philippe Perrenoud (BE), ainsi que la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten (VS), l'accent a été mis sur le rôle des cantons dans la lutte contre la pauvreté. Un coup d'œil aux trois cantons a notamment démontré une grande différence entre villes et campagnes et révélé, par exemple, que les estimations relatives à la pauvreté cachée dans les zones rurales étaient nettement plus élevées. Dans les trois cantons, les rapports sur la situation sociale sont un sujet d'actualité: alors qu'en Valais un rapport est à l'étude et qu'en Thurgovie une intervention est pendante à ce sujet, le canton de Berne prévoit déjà son deuxième rapport pour fin 2010. L'expérience réalisée dans le canton de Berne a en outre révélé qu'un rapport sur la situation sociale permettait non seulement d'offrir une bonne base pour la politique sociale cantonale et de créer la transparence, mais aussi d'aider à atténuer les préjugés.

6 PERSPECTIVES

Le thème prioritaire choisi pour l'assemblée générale prévue à Liestal (BL) étant «Les 50 ans et plus: enjeux actuels de la politique en faveur des personnes âgées», des sujets comme la prévoyance vieillesse, les soins et l'assistance, le bénévolat etc. seront logiquement au cœur des discussions et des travaux de l'année à venir. Suite à la décision prise fin 2010 de reprendre les dossiers de la promotion de la jeunesse (à la demande de la CDIP) et de la protection de la jeunesse, l'année 2011 sera également consacrée à l'intégration de ces sujets au sein de la CDAS et aux travaux de structuration correspondants.

Dans le domaine des migrations, de nombreux sujets seront abordés en 2011: l'examen du système des forfaits globaux et du système d'incitation lié au montant

compensatoire du forfait d'aide d'urgence; la révision des recommandations relatives à l'aide d'urgence pour les bénéficiaires de longue durée; l'élaboration d'un concept d'urgence applicable en cas d'afflux massif de demandeurs d'asile. Le programme prévoit aussi la révision de la loi sur l'asile et sur les étrangers et la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi.

Les 2e et 3e étapes du «projet CIIS» destiné à déterminer les besoins d'adaptation de la CIIS aux plans stratégiques cantonaux se poursuivront en 2011. Le projet devrait s'achever en 2012.

Le projet «Coordination de la garantie du minimum vital (KodEx)», autrement dit la discussion relative à l'avenir des œuvres sociales et à l'introduction d'une loi-cadre fédérale sur «l'aide sociale» sera lui aussi poursuivi en 2011 et devrait notamment être développé dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse.

B

RAPPORT DES DOMAINES

1	POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	10
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	10
1.11	Commission LIPPI et plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées	10
1.12	Collaboration avec les organisations faîtières du domaine du handicap	10
1.13	RPT	11
1.2	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	11
1.21	Généralités CIIS	11
1.22	Optimisation de la CIIS	12
2	FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ	13
2.1	Familles	13
2.11	Prestations complémentaires pour familles	13
2.12	Structures d'accueil extra-familial pour enfants	13
2.13	Aide au recouvrement et avance de pensions alimentaires	14
2.2	Enfants et jeunesse	14
2.21	Révision de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE)	14
2.22	Coordination intercantonale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse / protection de l'enfance et aide à la jeunesse	15
2.23	Intégration professionnelle et sociale des jeunes	15
2.3	Formation dans le domaine social	15
2.4	Aide aux victimes d'infractions	16
3	DOMAINE MIGRATIONS	17
3.1	Organes	17
3.11	Rencontre entre la nouvelle cheffe du DFJP et les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales	17
3.12	Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement»	17
3.13	Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile	17
3.14	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS (CASI)	18
3.2	Financement	18
3.21	Répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence	18
3.22	Réexamen des forfaits globaux	18
3.3	Hébergement et encadrement	19
3.31	Bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme	19
3.32	Examen de la marche à suivre en cas d'augmentation massive du nombre de demandes d'asile	19
3.33	Assurance-maladie pour les requérants d'asile tenus de quitter le pays	20
3.4	Avenir de la politique suisse d'intégration	20

B

RAPPORT DES DOMAINES

4	SÉCURITÉ SOCIALE	21
4.1	Assurances sociales	21
4.11	Assurance-invalidité	21
4.12	Assurance-chômage	22
4.13	Assurance-maladie	22
4.14	Groupe de travail Sécurité sociale	22
4.2	Aide sociale	23
4.21	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	23
4.22	Publication par les cantons d'un rapport sur la pauvreté	23
4.23	Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil	25
4.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	25
4.4	Coordination en matière de couverture du minimum vital	26

1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Au niveau des cantons, l'année 2010 a été marquée par l'élaboration des plans stratégiques cantonaux visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides, en vertu de l'article 10 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Dans de nombreux cantons, en outre, un travail intense a été fourni dans la mise en œuvre des plans stratégiques en faveur des personnes handicapées, tant sur le plan du droit cantonal que de la pratique en matière d'exécution.

Au niveau de la Confédération, les débats parlementaires relatifs à la révision 6a de l'AI de même que les travaux concernant la révision 6b de l'AI ont figuré au centre des préoccupations dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées et constituent également un thème important pour la CDAS (cf. chiffre 4.111).

1.11 Commission LIPPI et plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées

C'est Thomas Burgener, ancien conseiller d'Etat valaisan, qui préside la commission LIPPI mise en place par le Conseil fédéral au 1er juillet 2009. Celle-ci se compose de six représentant-e-s des cantons (y compris SG CDAS), quatre des organisations faîtières du domaine du handicap et trois de la Confédération – président de la commission inclus –. Cette commission d'expert-e-s extra-parlementaire conseille le Conseil fédéral dans l'adoption des plans stratégiques cantonaux visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides en vertu de l'article 10 LIPPI.

Lors des cinq séances qu'elle a tenues en 2010, la commission LIPPI a examiné les plans stratégiques en faveur des personnes handicapées qui lui ont été présentés, en se basant sur une grille d'évaluation standard établie d'après les exigences de l'article 10 LIPPI. En 2010, le Conseil fédéral a adopté les plans stratégiques en faveur des personnes handicapées de 19 cantons (AG, AI, AR, BL/BS, FR, GE, GL, GR, OW, SG, SH, SO, TI, TG, VD, VS, ZG, ZH). Trois autres cantons (JU, LU et UR) avaient remis leurs plans à fin 2010. Les cantons restants prévoient de déposer leurs plans durant le premier semestre 2011. Les plans stratégiques en faveur des personnes handicapées adoptés par la commission ont été édités sur le site internet de la CDAS et sont ainsi accessibles au public. Le 4e colloque RPT prévu pour l'automne 2010 a dû être reporté au 15 mars 2011 en raison de problèmes de dates.

1.12 Collaboration avec les organisations faîtières du domaine du handicap

L'institutionnalisation de la collaboration avec les organisations faîtières du domaine du handicap, décidée en automne 2008, s'est poursuivie durant l'année 2010. Deux rencontres du SG CDAS avec des représentant-e-s des organisations faîtières du domaine du handicap ont eu lieu. Le but de ces rencontres consistait à échanger des informations réciproques et à clarifier des questions ouvertes. Ces rencontres doivent se tenir à une cadence similaire en 2011.

Les représentant-e-s du SG CDAS ont participé à diverses manifestations des organisations faîtières. Ces rencontres offrent la possibilité de soigner les relations avec les principaux acteurs impliqués dans le domaine. Elles permettent également de discuter de la position de la CDAS à propos de questions actuelles de politique en faveur des personnes handicapées.

1.13 RPT

Les dispositions transitoires RPT d'une durée de trois ans sont arrivées à échéance au 31 décembre 2010. L'initiative parlementaire Robbiani (09.526) exigeait que pour les contributions de l'OFAS aux institutions pour personnes handicapées, le délai de transition soit prolongé de deux ans. Lors d'un sondage effectué par la CDAS auprès des cantons en juillet 2010, il s'est avéré que pour treize bâtiments en construction, un décompte final établi dans les délais impartis était incertain. Finalement, il était toutefois réjouissant de constater qu'en décembre 2010, presque toutes les institutions étaient en mesure de remettre leur décompte final à l'OFAS à la date prévue à l'origine. C'est pourquoi, le Conseil des Etats a rejeté une prolongation du délai de transition.

1.2 CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.21 Généralités CIIS

Le canton des Grisons a adhéré à la CIIS le 1er avril 2009, de sorte que les 26 cantons sont à présent membres de la CIIS. La Principauté du Liechtenstein en est un membre supplémentaire: au 1er janvier 2010, elle avait élargi son adhésion aux domaines A et D.

Les procédures de ratification menées au niveau cantonal en vue de la révision de la CIIS, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, ont pu être achevées entre-temps dans 24 cantons. Les deux cantons restants (FR, JU) ont annoncé la ratification pour le premier trimestre 2011.

En 2010, la Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) s'est réunie à quatre reprises sous la présidence de Monsieur Hansruedi Bachmann (ZH) et la vice-présidence de Monsieur Abderrahim Laghnimi (VD). Conformément au mandat qui est le sien, elle s'est penchée sur des questions de mise en œuvre de la Convention. En outre, la CSOL CIIS a abordé deux thèmes majeurs: il s'agissait d'une part d'une proposition de la Conférence régionale de la Suisse du Nord-ouest visant à ne plus soumettre la Fondation Intégration Emmental à la CIIS. Après avoir effectué des clarifications détaillées, la CSOL CIIS a décidé de recommander au Comité directeur de la CDAS de recevoir la proposition. Lors de sa séance du 24 septembre 2010, le Comité directeur CDAS a résolu, après une discussion approfondie et sans créer de précédent pour les cas futurs, de garder la Fondation Intégration Emmental soumise à la CIIS. Par la même occasion, le secrétariat général CDAS a été chargé de clarifier, dans le cadre du projet en cours relatif à l'évaluation de la CIIS (voir aussi chapitre suivant), si le domaine de validité de la CIIS devrait être élargi aux «places institutionnelles dans des familles».

L'autre thème majeur se rapportait à la mise en œuvre des dispositions contenues dans les directives-cadre CIIS relatives aux exigences de qualité concernant le personnel d'institutions pour personnes invalides adultes. Selon ces dispositions, les institutions du domaine B doivent disposer jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard d'un nombre déterminé de personnes en charge

de l'encadrement disposant d'un diplôme reconnu. Par ailleurs, la CSOL CIIS a approuvé le 29 octobre 2010 un outil interprétatif destiné aux offices de liaison, qui doit leur fournir une aide dans la mise en œuvre.

En décembre 2010, la CSOL CIIS s'est encore réunie dans le cadre d'un atelier interne, où elle s'est penchée sur les nouveaux instruments de compensation des coûts échelonnée et leurs effets sur l'application pratique de la CIIS. Cet échange de points de vue s'est révélé très précieux. Cependant, il s'est également avéré qu'il fallait commencer par attendre que ces modèles se concrétisent davantage pour voir clairement dans quelle mesure il pourrait être nécessaire d'adapter la CIIS.

1.22 **Optimisation de la CIIS**

Le 18 juin 2009, le Comité directeur CDAS approuvait un projet d'évaluation de la CIIS (projet CIIS) conçu en trois étapes:

Dans la première étape, il s'agissait d'identifier les problèmes relatifs à la mise en œuvre de la CIIS ainsi que leurs causes, afin de pouvoir formuler des recommandations en conséquence. Une entreprise conseil a achevé le rapport et les recommandations le 19 janvier 2010. Le 26 mars 2010, le Comité directeur de la CDAS en prenait connaissance et adoptait 12 recommandations comportant différentes priorités. Il s'agit de recommandations qui vont d'une clarification de la répartition des tâches et des compétences des organes CIIS à une réglementation ayant trait à la manière de procéder en cas d'annonce tardive des compensations des coûts. Plusieurs recommandations doivent être préparées par la CSOL CIIS en vue des prochaines étapes du projet CIIS.

Le 24 juin 2010 a vu le démarrage de la deuxième étape du projet CIIS. Le but est d'évaluer le besoin d'adaptation de la CIIS, compte tenu des plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées, ainsi que les interfaces et rapports entre la CIIS et ces plans stratégiques. Il faudra ensuite clarifier sur cette base dans quelle mesure la CIIS et les réglementations qui s'y rapportent doivent faire l'objet d'une adaptation, ceci dans le but d'optimiser la collaboration intercantonale. Une entreprise conseil a été mandatée pour effectuer les travaux y relatifs. Le rapport final et les recommandations nécessaires à la suite des opérations doivent être disponibles au 1er trimestre 2011.

Sur la base des résultats obtenus durant la 1ère et la 2e étape du projet, des adaptations concrètes des différents textes de la réglementation CIIS (concordat, directives et consignes) seront effectuées si nécessaire au cours de la 3e étape. La 3e étape a été lancée par le Comité directeur CDAS le 10 décembre 2010. Il est prévu de soumettre d'éventuelles adaptations de la CIIS à l'approbation de l'Assemblée plénière réunie lors de la conférence annuelle du mois de juin 2012.

2 FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

2.1 FAMILLES

2.1.1 Prestations complémentaires pour familles

Conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale 2009, le SG CDAS a préparé en 2010, en collaboration avec des spécialistes cantonaux, des recommandations relatives à la mise en place de prestations complémentaires pour familles à l'échelon cantonal (PCFam). L'objectif de ces recommandations est de soutenir les cantons dans lesquels des projets liés aux PCFam sont en cours d'élaboration ou de planification et d'apporter à cet égard des propositions de contenu pouvant être reprises dans la discussion menée en vue d'une solution fédérale. Les recommandations ont été adoptées lors de l'assemblée plénière de la CDAS du 25 juin 2010. Le programme de la CDAS concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, approuvé simultanément, a encore renforcé la position de la CDAS, qui souhaite clairement continuer à s'engager en faveur de l'introduction de prestations complémentaires pour familles à l'échelon fédéral.

Les recommandations ont également permis à la CDAS de contribuer à la discussion menée dans le cadre de la conférence nationale sur la pauvreté de novembre 2010. Les prestations complémentaires pour familles constituaient l'un des thèmes prioritaires de la conférence, où elles ont été examinées dans la perspective de la lutte contre la pauvreté des familles. Lors de cette conférence, la présidente de la CDAS ainsi que les conseillers d'Etat Gomm (SO) et Longchamp (GE) ont exposé les considérations de la CDAS sur ce sujet et présenté les expériences réalisées dans les cantons en lien avec l'utilisation des PCFam.

2.1.2 Structures d'accueil extra-familial pour enfants

En collaboration avec un groupe de travail composé de spécialistes délégués par les cantons et les villes, le SG CDAS a élaboré en 2010, sur mandat de l'Assemblée générale 2009, un projet de recommandations relatif à l'accueil extrafamilial (AEF) de la prime enfance. Ces recommandations visent à appuyer le débat politique et technique mené dans les différents cantons au sujet de l'accueil extrafamilial de la petite enfance, à fournir des idées pour les projets cantonaux à l'étude ou en cours dans ce domaine et ainsi à contribuer à long terme à promouvoir la qualité de l'offre et des conditions-cadre de l'AEF de la petite enfance proposées par les cantons. Le projet a été traité fin 2010 par la Commission consultative de la CDAS et sera soumis au Comité directeur respectivement à l'Assemblée générale courant 2011.

Outre ces recommandations, la CDAS a contribué à développer des bases dans ce domaine. A ce jour, il n'existait en effet aucune étude permettant de comparer la situation des différents cantons en matière d'AEF de la prime enfance. Aussi la CDAS a-t-elle décidé de combler cette lacune en commandant, en 2010, un rapport sur le sujet. Publié en décembre 2010 sous le titre «Accueil extrafamilial de la prime enfance, situation dans les cantons», ce rapport reflète la situation qui prévaut actuellement dans les cantons au niveau de l'accueil extrafamilial de la prime enfance et vise à compléter et à approfondir les différents points abordés dans les recommandations. Le

rapport s'appuie sur les données de la plate-forme d'information «Conciliation travail-famille: mesures des cantons et communes» réunies par le SECO et l'OFAS et actualisées en juin 2010.

2.13 Aide au recouvrement et avance de pensions alimentaires

Après avoir constaté à plusieurs reprises qu'il était impératif d'harmoniser l'aide au recouvrement et l'avance de pensions alimentaires, la CDAS confirme une nouvelle fois sa position dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 25 juin 2010.

En septembre 2010, le Conseiller fédéral Burkhalter a demandé à la CDAS de donner son avis sur le projet de rapport du Conseil fédéral relatif à l'harmonisation de l'avance et du recouvrement des pensions alimentaires. Le SG CDAS a alors consulté les directrices et directeurs des Affaires sociales à ce sujet. Il ressort des résultats de la consultation, examinés par le Comité de la CDAS le 10 décembre 2010, que la CDAS adhère en grande partie aux conclusions du projet de rapport selon lesquelles le domaine de l'aide au recouvrement et de l'avance des pensions alimentaires doivent être harmonisés au niveau national. La CDAS encourage donc la Confédération à faire usage de sa marge de manœuvre législative pour harmoniser le recouvrement des pensions alimentaires.

Sur la base de l'analyse détaillée du contenu des différentes propositions d'harmonisation présentées dans le rapport et des réponses fournies par les cantons lors de la consultation, la CDAS reviendra en 2011 sur la forme que devra revêtir l'harmonisation des divers aspects de l'avance des pensions alimentaires respectivement sur la question de savoir ce qui doit être réglementé et à quel niveau.

2.2 ENFANCE ET JEUNESSE

2.21 Révision de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE)

La révision de l'OPEE a de nouveau occupé la CDAS en 2010. A l'occasion de la deuxième consultation, en septembre 2010, le SG CDAS a préparé une prise de position type qui a été mise à la disposition des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales le 8 novembre 2010. Le Comité de la CDAS a étudié et salué cette prise de position et l'a remise à la cheffe du DFJP en décembre 2010. Ce document déclare que le projet présenté n'est pas suffisamment abouti pour permettre d'atteindre les objectifs visés par la révision et en particulier que l'on ne peut approuver le démantèlement des droits de l'enfant dans le domaine de l'accueil avec hébergement. Le présent projet d'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants est donc rejeté et les milieux concernés sont priés de reprendre la révision de l'OPEE depuis le début. Il conviendra d'intégrer les responsables cantonaux et expert-e-s des domaines de l'accueil avec hébergement et de l'accueil de jour au nouveau processus de révision. Cette position a été réitérée à la cheffe du DFJP lors de la rencontre avec l'ensemble des directeurs et directrices des Affaires sociales du 10 décembre 2011, à l'occasion de laquelle la CDAS a proposé de collaborer à la suite des travaux sur le sujet.

2.22 Coordination intercantonale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse/ protection de l'enfance et aide à la jeunesse

Suite à une demande de la CDIP et à une requête de la Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, le Comité de la CDAS a décidé, en décembre 2010, de reprendre la tâche de coordination entre les cantons dans les domaines de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, respectivement de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, et de la renforcer. Le SG CDAS sera ainsi chargé, à partir de juillet 2011, des secrétariats de la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), d'une part, et de la Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, d'autre part.

2.23 Intégration professionnelle et sociale des jeunes

Sur la base d'une étude commandée en 2009, d'entente avec l'OFFT, l'ODM, la CSIAS et l'Initiative des villes: politique sociale, sous le titre «Problèmes d'intégration chez les jeunes adultes», trois sujets ont été approfondis par les parties prenantes en 2010, à savoir la formation de rattrapage, les offres à bas seuil et les jeunes à l'aide sociale. Suite à cela, un atelier Confédération – cantons – villes/communes a été planifié pour janvier 2011, en collaboration avec la CSIAS, sur le thème des jeunes à l'aide sociale et de leur intégration professionnelle et sociale. L'atelier a finalement dû être annulé faute d'inscriptions. Il ressort des avis exprimés à ce sujet qu'il existe déjà suffisamment d'offres et de possibilités d'échange dans ce domaine.

2.3 FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

En 2010 également, la CDAS a représenté ses intérêts dans le cadre du développement de la formation professionnelle dans le domaine social au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social.

En sus des travaux en cours, la priorité de l'année sous revue a été le projet d'introduction d'un fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social. Une audition a été réalisée à ce sujet auprès des membres de SAVOIRSOCIAL. Au printemps 2010, le SG CDAS a en outre demandé aux responsables des Services cantonaux de l'action sociale leur avis sur la question. Les résultats ont démontré qu'une majorité était favorable au principe de l'introduction d'un fonds en faveur de la formation professionnelle de force obligatoire dans le domaine social. En septembre 2010, le Comité de la CDAS a lui aussi exprimé son intention de soutenir le projet de fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social. Un projet de règlement de fonds élaboré par SAVOIRSOCIAL sera ainsi soumis pour décision à l'Assemblée des délégués en 2011.

La CDAS a en outre apporté sa contribution financière à une étude préalable de SAVOIRSOCIAL sur la situation des professionnels dans le domaine social. Les résultats de cette étude ont été discutés lors d'un atelier avec des expertes cantonales, puis à l'occasion d'une retraite de la CoCo, en novembre 2010. Sur la base de cette discussion, le SG CDAS reprendra ce sujet en 2011 dans le but de dégager des informations essentielles sur la sécurité de la prise en charge dans le domaine social.

Durant l'année sous revue, la CDAS a par ailleurs été représentée au sein de la commission de réforme, qui met au point les bases d'une formation professionnelle initiale de deux ans dans la santé et le social (attestation professionnelle). Enfin, la CDAS a pris position sur le projet mis en consultation par la CDIP en lien avec l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures: elle est en principe favorable à une uniformisation des tarifs des filières de formation et à une harmonisation des contributions cantonales, mais émet des doutes quant à l'abaissement – par rapport à aujourd'hui – du taux de contribution des cantons dans le domaine social.

2.4 AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

La Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI), une commission spécialisée permanente de la CDAS, a à nouveau assuré en 2010 l'échange d'informations et d'expériences entre les instances cantonales d'indemnisation, les services d'aide aux victimes, l'Office fédéral de la justice et la Conférence des directrices et directeurs de départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle a en outre été représentée dans le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de la fedpol.

En 2009, suite à la révision de la loi sur l'aide aux victimes, la CSOL-LAVI a remanié ses recommandations relatives à l'application de la LAVI. Adoptées par le Comité de la CDAS le 18 décembre 2009, ces recommandations ont été approuvées par le Comité de la CCDJP le 21 janvier 2010, avant d'être publiées et mises à la disposition des services concernés. Les recommandations ont été conçues comme un instrument de travail axé sur la pratique et enrichi de nombreux exemples et commentaires, destiné aux personnes et services concernés par la LAVI.

L'un des principaux sujets examinés durant l'année sous revue est la facturation intercantonale. En mars 2010, le Comité de la CDAS s'est prononcé pour la variante «indemnisation au moyen de contributions forfaitaires» (solution fédérale subsidiaire), recommandée par la CSOL-LAVI en matière de facturation intercantonale, et a transmis aux cantons une recommandation en ce sens. Sur la base de cette décision, un groupe de travail composé de représentantes et représentants de la CSOL-LAVI a élaboré des recommandations techniques en vue de la mise en œuvre pratique de cette variante (recommandation technique concernant la répartition entre les cantons des coûts relatifs à des prestations fournies par des centres de consultation situés à l'extérieur du canton de domicile et recommandation technique concernant le libre choix du centre de consultation pour l'aide aux victimes et les responsabilités en matière de prestations financières). Ces recommandations ont été approuvées par la CSOL-LAVI le 14 octobre 2010 et communiquées aux services cantonaux compétents.

Toujours en mars 2010, la CSOL-LAVI a adopté une recommandation technique concernant la réduction du montant de l'indemnité en cas de faute concurrente, avant de décider, en octobre 2010, d'organiser une journée nationale d'échange sur la pratique. Un groupe de travail s'est attelé, en 2010 déjà, à l'organisation de cette journée, dont le but est de permettre aux professionnels d'échanger sur des sujets liés à la pratique actuelle et de discuter des éventuelles mesures à introduire par la CSOL-LAVI.

3 DOMAINE MIGRATIONS

3.1 ORGANES

3.11 Rencontre entre la nouvelle cheffe du DFJP et les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales

Les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales ainsi que la nouvelle cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, se sont rencontrés en décembre 2010 pour discuter notamment de la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi, acceptée par le peuple et les cantons, et du projet de révision de la loi sur l'asile, en cours d'examen par le Parlement. Concernant l'initiative sur le renvoi, la conseillère fédérale a expliqué la suite des opérations, indiquant qu'un groupe de travail était chargé de proposer des solutions de mise en œuvre. La CDAS est représentée au sein de ce groupe, qui doit achever ses travaux d'ici à juin 2011. La révision de la loi sur l'asile devrait permettre une accélération de la procédure dans ce domaine. La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a chargé le DFJP de rédiger un rapport expliquant les raisons de la lenteur de la procédure d'asile et présentant des solutions possibles pour y remédier. L'Office fédéral des migrations (ODM) a jusqu'à fin mars 2011 pour rendre son rapport. Des représentantes et des représentants de la CDAS ainsi que de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) participent à ces travaux.

3.12 Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement»

La secrétaire générale de la CDAS et le secrétaire général de la CCDJP se réunissent régulièrement avec d'autres représentantes et représentants des cantons ainsi qu'avec l'ODM au sein du comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement», dont la présidence est exercée par le directeur de l'ODM. Ruedi Hofstetter (chef du Service de l'action sociale du canton de Zurich), François Mollard (chef du Service de l'action sociale du canton de Fribourg) et Renata Gäumann (coordinatrice en matière d'asile du canton de Bâle-Ville) y représentent pour leur part les cantons au nom de la CDAS. En 2010, ce comité s'est notamment penché sur l'examen des forfaits globaux, la problématique des bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme, le concept d'urgence concernant l'hébergement des requérants d'asile en cas d'afflux massif (concept d'urgence CEP) et la procédure Dublin. Tous ces thèmes resteront au centre des préoccupations du comité en 2011.

3.13 Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile

Le séminaire annuel des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile, organisé par l'ODM, a eu lieu à l'automne 2010 dans le canton de Glaris. Le programme a été mis au point en collaboration avec le CASI et le secrétariat général de la CDAS. Cette plate-forme est l'occasion pour les participants de partager leurs expériences pratiques et leurs problèmes dans le domaine de l'asile. Le séminaire 2010 a notamment été consacré au système de financement (en particulier, les forfaits globaux) et à la problématique des bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme. Les résultats des discussions ont ensuite été communiqués au comité d'experts. Parmi les autres thèmes à

l'ordre du jour figuraient entre autres la situation actuelle dans le domaine de l'asile, la restructuration de l'ODM, l'assurance-maladie pour les personnes tenues de quitter le pays et la surveillance financière de la Confédération.

3.14 Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS (CASI)

Florian Düblin (représentant du canton de Berne) et Thomas Elber (représentant de la Suisse orientale) ont annoncé à la fin de l'année qu'ils quittaient leurs fonctions au sein du CASI. Le Comité directeur de la CDAS a nommé, à la demande des régions, Thomas Lauwiner (BE) et Beda Egger (GR) pour leur succéder, lors de sa séance de décembre 2010.

3.2 FINANCEMENT

3.21 Répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence

Après l'entrée en vigueur début 2008 de la nouvelle loi sur l'asile, la suppression de l'aide sociale pour les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière a été étendue aux personnes tenues de quitter le pays en vertu d'une décision négative concernant leur demande d'asile. Les cantons ne reçoivent qu'un forfait d'aide d'urgence unique – composé d'un montant de base et d'un montant compensatoire – pour ces personnes. Les coûts liés à l'aide d'urgence sont recensés par un système d'information qui est exploité par l'ODM. Leur évolution est examinée par le groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale», qui est composé de représentantes et de représentants de l'ODM, de la CCDJP et de la CDAS.

Le montant de base du forfait d'aide d'urgence est versé trimestriellement aux cantons par l'ODM. La CCDJP et la CDAS ont signé fin 2008 une convention sur la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence. Selon cette convention, le montant compensatoire sert à équilibrer les charges différentes supportées par les cantons et est versé chaque année. La méthode de calcul prévue par la convention n'incite pas les cantons à faire des économies. C'est la raison pour laquelle le Comité directeur de la CDAS a décidé, fin 2008, lorsqu'il a adopté la convention, que le système ferait l'objet d'un examen au plus tard dans les trois ans suivant sa mise en place. Ce mandat du Comité directeur et les premiers résultats amènent à s'interroger sur le système actuel et à réfléchir à de nouvelles solutions. Lors de sa séance de décembre 2010, le Comité directeur de la CDAS a chargé le SG CDAS d'élaborer à son intention, en collaboration avec la CCDJP et l'ODM, plusieurs solutions concernant la répartition et l'utilisation du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence.

3.22 Réexamen des forfaits globaux

Le 5 novembre 2008, dans le cadre de la Conférence tripartite DFJP/CCDJP/CDAS, la cheffe du DFJP s'était déclarée prête à indemniser à hauteur de 25 millions de francs les dépenses supplémentaires des cantons liées à l'hébergement et à l'encadrement des requérants d'asile. Parallèlement, il a été décidé d'analyser les effets du nouveau système de financement et le montant des forfaits globaux (contribution fédérale aux frais pour les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés). A cette occasion, il faudra déterminer les causes d'un éventuel excédent ou d'une éventuelle insuffisance de couverture des contributions fédérales. En outre, la méthode

de calcul des forfaits globaux (facteur W) fera l'objet d'une analyse plus précise. A la demande des cantons, le comité d'experts a décidé de procéder à ce réexamen en 2010 en se fondant sur les données de 2009. Pour réaliser ces travaux, il a mis sur pied un groupe d'accompagnement placé sous la direction de l'ODM. Ce groupe d'accompagnement, composé de représentantes et de représentants de l'ODM ainsi que de spécialistes cantonaux et du SG CDAS, s'est réuni à quatre reprises en 2010. Fin 2010, le rapport présentant les résultats de la collecte des données et des analyses a été présenté au comité d'experts. Ce rapport contient des solutions en vue de simplifier le système de financement. Le comité décidera début 2011 de la suite des opérations.

3.3 HÉBERGEMENT ET ENCADREMENT

3.31 Bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme

Un nombre croissant de personnes tenues de quitter le pays en vertu d'une décision de non-entrée en matière ou d'une décision négative concernant leur demande d'asile restent durant une longue période – parfois jusqu'à plusieurs années – dans les structures de l'aide d'urgence. On dit aussi de ces personnes qu'elles sont des «bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme». Le comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement» s'est penché sur cette problématique en 2009 et a mis en place un groupe de pilotage chargé de l'examiner et de trouver des solutions. Au printemps 2010, l'étude sur la problématique des bénéficiaires de l'aide d'urgence à long terme, que la Confédération et les cantons avaient donné mandat d'exécuter, a été publiée. Cette étude présente des moyens d'action possibles pour les cantons et leur fait des recommandations. Elle n'englobe pas les possibilités d'action de la Confédération. Les coordinatrices et les coordinateurs cantonaux en matière d'asile ont discuté des recommandations qui les concernent directement lors de leur séminaire annuel. Les résultats de ces discussions se retrouvent dans les travaux du comité d'experts. Ce dernier a discuté de ce problème lors d'un atelier de travail de deux jours qui a eu lieu à la mi-novembre et auquel d'autres acteurs étaient conviés. Lors d'une prochaine étape, d'autres mesures devront être proposées et des recommandations formulées. Il conviendra alors de prendre en considération des domaines d'action de la Confédération qui n'ont pas fait l'objet de l'étude, comme la politique en matière de retour.

Dans ce contexte et sur la base des expériences pratiques faites avec le système de l'aide d'urgence, le Comité directeur de la CDAS a chargé en décembre 2010 le SG CDAS de revoir les recommandations du 3 mai 2007 relatives à l'aide d'urgence destinée aux personnes tenues de quitter le pays et, par la même occasion, les recommandations relatives au changement de compétence après sept ans pour les personnes admises à titre provisoire.

3.32 Examen de la marche à suivre en cas d'augmentation massive du nombre de demandes d'asile

Lors de leur rencontre, les directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales et la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ont discuté des problèmes qui pourraient se présenter en cas d'augmentation massive du nombre de demandes d'asile. La CDAS et le DFJP s'accordent à dire qu'il faut examiner si les structures et les processus actuels suffiraient si cette situation devait se présenter. La responsabilité globale de cet examen incombe à l'ODM.

En collaboration avec les services cantonaux spécialisés, le SG CDAS va faire d'éventuelles propositions à l'ODM pour lui indiquer les secteurs – relevant de la compétence des cantons – dans lesquels il serait opportun – pour faire face aux cas de nécessité – d'instaurer un fonctionnement plus souple et accéléré et dans lequel il serait possible d'optimiser les procédures.

3.33 Assurance-maladie pour les requérants d'asile tenus de quitter le pays

L'ODM et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) cherchent, depuis quelque temps, une solution nationale en ce qui concerne l'assurance-maladie obligatoire (art. 3 LAMal) pour les requérants d'asile tenus de quitter le pays. Fin 2009, l'OFSP a soumis pour avis à la CDAS, à la CCDJP et à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) un projet visant à modifier en conséquence l'art. 92d OAMal. Ce projet prévoit que l'échéance des primes d'un bénéficiaire de l'aide d'urgence peut être suspendue. En cas de levée de la suspension, les primes devraient être versées rétroactivement, jusqu'au moment où elles ont été suspendues, y compris un supplément de 10%. Sur la base des réponses des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales et en accord avec les organes compétents de la CCDJP et de la CDS, la CDAS a accepté la solution proposée. Cependant, comme SantéSuisse s'est prononcée contre le projet, la Confédération a proposé une nouvelle solution consistant à verser rétroactivement la totalité des primes dues jusqu'au moment de la suspension avec un supplément de 25%, ce supplément n'étant toutefois dû que pour une durée maximale de douze mois de primes. Cette nouvelle solution a également été approuvée par les organes compétents de la CDAS, de la CCDJP et de la CDS. Il convient de mentionner que la CDAS s'est montrée plus sceptique compte tenu des conséquences financières et qu'elle a donné son accord à la solution proposée uniquement dans un esprit de compromis. La modification de l'ordonnance est en attente de l'approbation du Conseil fédéral.

3.4 AVENIR DE LA POLITIQUE SUISSE D'INTÉGRATION

La Confédération envisage de réorienter sa politique d'intégration dès 2014. Pour les cantons, cette réorientation signifie qu'ils devront élaborer des programmes d'intégration. La Confédération prévoit, en outre, un système de cofinancement entre elle et les cantons, qui devrait être réglé au moyen de conventions de prestations. A compter de 2014, les contributions allouées par la Confédération au titre de l'intégration (domaines de l'asile et des étrangers) ne seront plus versées qu'aux services chargés des questions d'intégration. Certains cantons travaillent aujourd'hui déjà de cette façon. Les autres cantons devront procéder à des modifications dans leur collaboration intra-cantonale, en raison de cette réorientation. Pour préparer cette dernière, l'ODM a organisé plusieurs ateliers de travail avec les services cantonaux compétents, auxquels était convié le SG CDAS. Les membres des gouvernements cantonaux qui sont en charge des questions d'intégration doivent rencontrer la cheffe du DFJP pour un entretien à ce sujet début 2011. Cette discussion portera notamment sur la mise en place du système de cofinancement entre la Confédération et les cantons.

4 SÉCURITÉ SOCIALE

4.1 ASSURANCES SOCIALES

4.11 Assurance-invalidité

4.111 6e révision de l'AI – 1er train de mesures 6a

Les commissions parlementaires compétentes ont commencé à examiner, respectivement au printemps et à l'été 2010, le message relatif au premier train de mesures de la 6e révision de l'AI (6a), qui avait été adopté par le Conseil fédéral le 24 février 2010.

La CDAS n'a pas participé à l'audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats mais a fait part par écrit de son point de vue aux membres de cette commission. A l'automne 2010, la CSSS du Conseil national a, elle aussi, organisé une audition à laquelle la conseillère d'Etat Kathrin Hilber et le conseiller d'Etat Peter Gomm représentaient la CDAS. A cette occasion, la CDAS a réitéré le point de vue qu'elle avait défendu lors de la consultation et auprès des membres de la CSSS du Conseil des Etats, à savoir que le rythme de la révision de l'AI était trop soutenu, que les répercussions sur les cantons n'avaient pas été suffisamment exposées, que le nouveau mécanisme de financement devait faire l'objet d'un examen supplémentaire plus approfondi et que l'introduction de la participation aux frais d'assistance n'était envisageable qu'à la condition qu'elle n'engendre pas de coûts supplémentaires pour les cantons.

4.112 6e révision de l'AI – 2e train de mesures 6b

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative au deuxième train de mesures de la 6e révision de l'AI fin juin 2010. A cette occasion, le SG CDAS a rédigé à l'intention des membres de la CDAS un modèle de prise de position contenant des éléments de réponse. Il est prévu que le Conseil fédéral adopte le message au cours du premier trimestre 2011.

Les éléments clés du deuxième train de mesures de la 6e révision de l'AI sont les suivants: instauration d'un système de rentes linéaire, renforcement de la réadaptation, élaboration d'une nouvelle réglementation pour les bénéficiaires de rente avec enfant(s), définition des modalités du remboursement des dettes de l'AI envers l'AVS et mise en place d'un mécanisme d'intervention visant à garantir l'équilibre durable des comptes de l'AI.

4.113 CII (collaboration interinstitutionnelle)

La présidente de la CDAS est membre de l'organe donneur d'ordre. Depuis l'automne 2009, la secrétaire générale de la CDAS apporte son soutien aux deux représentants cantonaux siégeant au sein du comité de pilotage CII-MAMAC (collaboration interinstitutionnelle pour l'évaluation de la situation d'un point de vue médical, professionnel et social, dans le cadre de la méthode de gestion par cas), à savoir Ruedi Hofstetter (ZH) et Simon Darioli (VS).

Le projet national CII-MAMAC a pris fin en 2010 et doit à présent être intégré dans le nouveau paysage CII. Il est question ici d'une collaboration entre l'AC, l'AI et l'aide sociale (mot-clé: perméabilité des systèmes). Durant l'année sous revue, la conception du futur paysage suisse CII faisant suite à la phase de projet CII-MAMAC a été davantage concrétisée. La nouvelle CII 2011 aura notamment pour but de limiter le nombre de personnes rencontrant des difficultés multiples, de faire participer activement ces personnes et de donner

un caractère contraignant à la collaboration entre les organes d'exécution. L'exécution fédérale incombera au groupe national de pilotage de la CII, au sein duquel la CDAS sera représentée, et au bureau CII (rattaché à l'OFAS).

4.12 Assurance-chômage

Lors de la session de printemps 2010, le Parlement a organisé une procédure d'élimination des divergences concernant la 4e révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). En vue de cette dernière, la CDAS a préalablement exposé une nouvelle fois aux membres de la CSSS du Conseil des Etats, compétente en la matière, les requêtes des cantons et leur a fait part des résultats de son étude concernant les incidences de cette révision sur les cantons, les villes et les communes.

La menace de référendum brandie par la gauche et les syndicats a porté ses fruits puisque, lors de la procédure d'élimination des divergences, certaines dispositions ont quelque peu été assouplies par rapport à ce qui était prévu par le message initial du Conseil fédéral. Ces dispositions restent cependant plus strictes qu'elles ne l'étaient au départ. Le projet a finalement été adopté à une large majorité par les deux Chambres fédérales en vote final. Le référendum annoncé a abouti dans le délai imparti et la votation populaire a été fixée au 26 septembre 2010. Le Comité directeur de la CDAS a décidé de ne donner aucune consigne pour cette votation et a fait mettre à jour l'étude mentionnée ci-dessus sur la base des décisions prises par les Chambres fédérales. En réponse au postulat Fässler (09.4238), le SECO a parallèlement analysé les répercussions possibles de la 4e révision de la LACI sur les charges de l'aide sociale, des cantons et des communes et est parvenu, à quelques différences près, aux mêmes résultats que la CDAS. Le souverain s'est exprimé en faveur de la révision de la LACI.

Après que le projet de révision de la LACI a été approuvé par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral a décidé, sous la pression de ces derniers, de fixer la date de l'entrée en vigueur de la loi révisée au 1er avril 2011. Il a ainsi fait un geste envers les cantons, mais les répercussions seront tout de même importantes pour ces derniers. La CDAS a envoyé fin 2010 un courrier au nouveau chef du DFE pour lui signaler qu'avec l'entrée en vigueur de la loi révisée et donc la modification des indemnités journalières, de nombreux chômeurs verraient la durée de leur indemnisation réduite voire leur droit à une indemnisation s'éteindre. Un grand nombre de personnes sera alors subitement amené à recourir à l'aide sociale.

4.13 Assurance-maladie

(Assurance-maladie pour les personnes tenues de quitter le pays, v. chap. 3.33)

4.14 Groupe de travail Sécurité sociale

La présidence du groupe de travail Sécurité sociale de la CdC est exercée par une représentation politique de la CDAS. C'est la conseillère d'Etat Susanne Hochuli, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales du canton d'Argovie, qui assume cette fonction depuis août 2009. Par ailleurs, la CDAS est représentée au sein du groupe de travail par sa secrétaire générale. En 2010, les travaux du groupe ont notamment porté sur la troisième mise à jour prévue de l'annexe II de l'Accord entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes relative à la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Deux nouvelles ordonnances sont entrées en vigueur dans l'UE en mai 2010. Ces réglementations ne seront valables en Suisse que lorsque l'annexe II aura été adaptée. Le groupe de travail s'est prononcé en faveur de cette mise à jour et a élaboré à l'intention des gouvernements cantonaux un projet de prise de position destiné au Conseil fédéral. Considérant qu'un droit de coordination différent entraînerait une surcharge de travail importante, les gouvernements cantonaux se sont déclarés favorables à la mise à jour de l'annexe. Leur avis a été communiqué au Conseil fédéral en décembre 2010.

4.2 AIDE SOCIALE

La secrétaire générale de la CDAS est membre avec voix consultative du Comité directeur et du Comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), ce qui permet un échange d'informations régulier et un entretien de contacts important avec l'association professionnelle.

4.21 Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Fin 2009, le Comité directeur de la CDAS a chargé le SG CDAS d'élaborer un programme des cantons sur le thème de la pauvreté. Ce programme a pour but de montrer la contribution que la CDAS et les cantons peuvent apporter à la lutte contre la pauvreté. La prise de position commune des directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales a servi de document de référence pour l'assemblée générale 2010 de la CDAS, qui a eu lieu sous le signe de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (v. chapitre 5.2 Assemblée générale CDAS 2010). Une première ébauche de programme élaborée par le SG CDAS en collaboration avec la Commission consultative a été soumise pour avis aux directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales en janvier 2010.

Au printemps, le Comité directeur a adopté l'ébauche de programme remaniée à l'intention de l'Assemblée plénière. A l'occasion de leur séance spéciale, les directrices et directeurs cantonaux ont mené une discussion sur le programme commun de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la CDAS et adopté ce dernier à l'unanimité.

La présidente de la CDAS a présenté le programme adopté en juin à l'occasion de la première conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenue à Berne le 9 novembre 2010. Les conseillers d'Etat Peter Gomm (SO) et François Longchamp (GE) ont pu, dans le cadre d'un débat, partager leurs expériences et présenter l'avis des cantons en ce qui concerne les prestations complémentaires pour familles, qui étaient le deuxième thème à l'ordre du jour de la conférence.

4.22 Publication par les cantons d'un rapport sur la pauvreté

Dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 25 juin 2010, la CDAS prévoit, parmi les mesures à mettre en œuvre à moyen terme, que les cantons publieront régulièrement des rapports sur la pauvreté ou la situation sociale en collaboration avec l'OFS. Une enquête réalisée en mars/avril 2010 auprès des cheffes et chefs des Services cantonaux de l'action Sociale a permis de faire un premier état des lieux concernant la publication de ces rapports. A ce moment-là, un rapport avait été publié dans sept cantons et des interventions parlementaires étaient en cours de traitement dans huit

autres. Le but de ce rapport est, dans un système fédéral comme celui de la Suisse, de faire preuve de transparence et de disposer d'une vue d'ensemble des prestations cantonales.

A l'occasion de la retraite de la CoCo qui a eu lieu en novembre de l'année sous revue, des variantes possibles de mise en œuvre de cette mesure ont pour la première fois été discutées. Des propositions de mise en œuvre concrètes seront examinées plus en détail en 2011 et soumises pour approbation au Comité directeur.

4.23 Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil (postulat Hêche 09.3161)

Le conseiller d'Etat Claude Hêche a déposé en 2009 le postulat «Sécurité sociale. Examen des incidences des effets de seuil» (09.3161). Il y fait référence aux résultats des deux études réalisées par la CSIAS sur les problèmes qui se posent lors de l'aménagement des prestations sous condition de ressources et invite le Conseil fédéral à poursuivre, de concert avec les cantons, l'examen des effets de seuil ainsi qu'à remettre un rapport à ce sujet au Parlement. L'OFS, qui est compétent dans ce domaine, doit présenter un rapport au Conseil fédéral d'ici à 2012. Ce rapport unique destiné au Parlement doit être rédigé en étroite collaboration avec les cantons. Le Comité directeur de la CDAS a donné en juin son accord pour une collaboration et une participation financière à cette étude. Le mandat a été confié à la CSIAS, qui a envoyé début 2011 un questionnaire aux cantons afin de recueillir leur avis. Le SG CDAS est représenté au sein du groupe d'accompagnement de la mise en œuvre du postulat Hêche et informera, avec l'OFS, les organes de la CDAS de la suite des opérations.

4.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE

Le Dialogue national sur la politique sociale suisse est devenu un élément fixe dans l'agenda de la CDAS et c'est ainsi que d'autres rencontres entre une délégation du Comité directeur de la CDAS, emmenée par sa présidente, et le chef du Département fédéral de l'Intérieur (DFI) accompagné de sa délégation ont eu lieu.

La rencontre qui a été organisée en avril visait à préparer la conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté. A cette occasion, la participation active de la CDAS à cette conférence a été confirmée, de même que celle des villes et des communes. Par ailleurs, un échange d'informations ayant trait à des thèmes actuels de politique sociale a eu lieu.

En octobre, les derniers détails de la conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté ont été réglés et la décision relative à une déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes a été arrêtée. De plus, les révisions de l'AI 6a et 6b ainsi que les projets de recherche sur l'AI (PR-AI) ont été au centre des discussions. La CDAS a donné davantage d'informations au DFI sur le projet de coordination en matière de couverture du minimum vital (v. chapitre 4.4). En ce qui concerne l'avenir de la prévoyance vieillesse, la CDAS a exprimé le souhait d'être impliquée suffisamment tôt dans les travaux et a offert son aide à la Confédération. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a accepté la proposition de la CDAS de se servir de l'assemblée générale de la CDAS 2011 comme d'un forum de collaboration consacré à ce thème et a assuré de sa participation à cette AG.

4.4 COORDINATION EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU MINIMUM VITAL

Jusqu'à présent, la collaboration avec la Confédération dans ce domaine ne fonctionne pas comme prévu. La CDAS a donc décidé début 2010 de mettre en place un petit groupe de travail Coordination en matière de couverture du minimum vital (KodEx) chargé de procéder, à titre d'avant-projet, à un état des lieux sous la forme d'une analyse des besoins en matière de coordination et de réglementation dans le domaine de la couverture du minimum vital et de définir des objectifs à atteindre (objectif et objectifs partiels) concernant la couverture individuelle et collective du minimum vital. Servait de base à ses travaux le rapport final du groupe de travail LAS de la CDAS d'août 2008.

En septembre 2010, le Comité directeur a été informé de l'état d'avancement des travaux préalables et donné son accord à une proposition de projet portant sur la réalisation des premiers travaux d'approfondissement. Cette étape consistera à déterminer quelles mesures devront être prises à court, à moyen et à long terme en ce qui concerne la couverture individuelle et collective du minimum vital sur la base des objectifs définis. Les analyses réalisées jusqu'à présent ont montré qu'une procédure en deux étapes, telle que décrite dans le rapport du groupe de travail LAS, peut générer un grand nombre d'ambiguïtés (entre autres en ce qui concerne la terminologie – p. ex. loi de coordination ou loi-cadre, etc.) et est difficile à communiquer. Il faut à présent se focaliser sur l'élaboration d'une seule loi, autrement dit sur l'introduction à plus long terme d'une loi fédérale sur la couverture du minimum vital, qui fixerait également les conditions-cadres de l'aide sociale. Pour ce faire, il faudrait toutefois que l'article constitutionnel correspondant soit créé.

Le groupe de projet Coordination en matière de couverture du minimum vital (KodEx), qui s'est vu confier le mandat, a débuté ses travaux en novembre 2010. Des réunions d'information régulières au sein des organes de la CDAS sont prévues. De plus, les premiers résultats intermédiaires devraient être présentés à l'automne 2011.



COMPTES ANNUELS

BILAN	27
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	29
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	31
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	32
BUDGET 2012	33

BILAN

ACTIFS

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		
Caisse	1 418.50	794.60
CCP Lucerne 30-19856-6	1 083.04	9 184.50
BCBE Berne 42 3.297.621.01	1 181 828.94	1 216 363.59
BCBE Berne 42 4.874.581.53 (forfait d'aide d'urgence)	16 690 617.30	0.00
Liquidités et titres	17 874 947.78	1 226 342.69
Débiteurs	0.00	16 907.05
Créances envers la Confédération	2 979.60	3 626.40
Créances	2 979.60	20 533.45
Régularisation active	34 136.95	30 676.25
Total actifs circulants	17 912 064.33	1 277 552.39
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Titres	403 200.00	400 200.00
Immobilisations financières	403 200.00	400 200.00
Biens meubles	1.00	1.00
Immobilisations corporelles meubles	1.00	1.00
Actifs immobilisés	403 201.00	400 201.00
ACTIFS	18 315 265.33	1 677 753.39

PASSIFS

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS À COURT TERME		
Créditeurs	58 259.85	135 313.05
Obligations livraisons / prestations	58 259.85	135 313.05
Montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence	16 690 617.30	0.00
Autres obligations livraisons à court terme	16 690 617.30	0.00
Régularisation passive	16 700.95	38 869.50
Contributions avancées	366 400.00	385 300.00
Régularisation passive	378 100.95	424 169.50
Provision informatique, mobilier, machines	10 000.00	5 000.00
Provision études et consultations	100 000.00	100 000.00
Réserve réévaluation titres	80 000.00	80 000.00
Provisions et réserves	190 000.00	185 000.00
Capitaux étrangers à court terme	17 321 978.10	744 482.55
RÉSERVES DE PROVISION		
Dialogue national	100 000.00	100 000.00
Stratégie / Conférence de lutte contre la pauvreté	80 000.00	100 000.00
Formation dans le domaine social	25 000.00	25 000.00
Réserves de provision	205 000.00	225 000.00
Formation Sociale (SFAB)	37 514.40	48 302.79
Réserves de provision affecté	37 514.40	48 302.79
CAPITAL PROPRE		
Fonds Social	250 000.00	250 000.00
Réserve générale	210 000.00	200 000.00
Réserves de la CIIS	4 453.14	4 453.14
Bénéfice reporté	195 514.91	51 227.91
Recettes / pertes annuelles	90 804.78	154 287.00
Bénéfice inscrit au bilan	505 772.83	409 968.05
Capital propre	750 772.83	659 968.05
PASSIFS	18 315 265.33	1 677 753.39

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2010	2009
	CHF	CHF
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Contributions des cantons	1 570 000.00	1 545 000.00
Contributions CHS	600.00	131 000.00
Recette frais de gestion (Infodrog)	0.00	12 500.00
Recettes diverses	1 039.50	330.20
Produit d'exploitation	1 571 639.50	1 688 830.20

CHARGES DIRECTES

Séances, délégations	-11 756.40	-10 427.05
Conférences	-24 101.35	-22 948.90
Etudes et consultations	-197 771.45	-155 845.25
Dépenses ORTRA faitière	-41 200.00	-21 400.00
Traductions	-52 365.15	-67 805.15
Charges directes	-327 194.35	-278 426.35

FRAIS DE PERSONNEL

Salaires	-781 142.10	-858 282.35
Indemnité présidente	-5 000.00	-5 000.00
Allocation pour perte de gain, nombre d'indemnités	15 467.20	20 370.10
Frais de personnel	-770 674.90	-842 912.25
AVS, AC, CAF	-63 097.15	-65 939.85
Prévoyance professionnelle	-71 563.20	-126 006.80
Assurance-accident	-6 405.35	-7 163.20
Assurance indemnités journalières maladie	-3 004.30	-3 443.00
Charges sociales	-144 070.00	-202 552.85
Autres charges liées au personnel	-131.00	-209.00
Formation continue	-6 573.21	-5 594.50
Autres frais de personnel	-6 704.21	-5 803.50
Frais de personnel	-921 449.11	-1 051 268.60

	2010 CHF	2009 CHF
FRAIS D'EXPLOITATION		
Location des bureaux	-76 993.25	-76 993.25
Frais accessoires	-5 247.30	-9 714.65
Nettoyage des bureaux	-12 826.80	-14 155.65
Frais de locaux	-95 067.35	-100 863.55
Mobilier et installations	-973.80	-9 668.95
Informatique	-34 751.75	-46 333.65
Liquidation de la provision informatique	0.00	60 000.00
Leasing photocopieuse	-4 776.50	-5 384.40
Entretien et réparations	-40 502.05	-1 387.00
Assurances	-992.70	-700.20
Assurances d'exploitation, droits, taxes	-992.70	-700.25
Electricité, gaz, eau	-1 980.60	-1 831.80
Matériel énerg., d'exploitation et auxiliaire	-1 980.60	-1 831.80
Matériel de bureau et imprimés	-33 345.05	-13 816.65
Téléphone, fax, frais de port	-3 605.55	-5 891.30
Internet, pages Web	-1 156.85	-11 871.45
Journaux, littérature spécialisée	-2 176.45	-4 017.90
Comptabilité et consultations	-27 037.80	-25 375.90
Frais administratifs divers	-188.45	0.00
Frais administratifs et informatiques	-62 510.15	-60 973.20
Annonces et publicité	-2 907.60	-32.50
Frais de voyage et de représentation	-7 017.40	-10 176.30
Frais de publicité	-9 925.00	-10 208.80
Frais d'exploitation	-215 977.85	-175 964.80
Intérêts et frais bancaires	-212.60	-286.40
Taxes sur les titres	-1 559.55	-1 447.95
Montant des intérêts	2 101.74	6 985.65
Rendement des titres	7 812.20	-26 795.00
Résultat financier	8 141.79	-21 543.70
Rendement exceptionnel		
Profits exceptionnel	2 955.55	0.00
Pertes exceptionnel	-27 310.75	0.00
Pertes débiteur CHS	0.00	-7 340.00
	-24 355.20	-7 340.00
Bénéfice annuel	90 804.78	154 287.00

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Finanzkontrolle
des Kantons Bern

Contrôle des finances
du canton de Berne

Schermenweg 5
Postfach 6115
3001 Bern
Telefon 031 634 25 91
Telefax 031 634 25 66

5544-001

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) du secrétariat général de la CDAS à Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2010. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.



La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au secrétariat général, respectivement au comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berne, le 8 avril 2011

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund
Expert-réviseur agréé ASR
Le Chef

A. Bader
Expert-réviseur agréé ASR
réviseur en chef

Annexe:
Les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes)

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Comité propose de répartir le bénéfice
au bilan de la manière suivante:

	2010 CHF	2009 CHF
BÉNÉFICE REPORTÉ	199 968.05	51 227.91
Bénéfice annuel	90 804.78	154 287.00
Réserves CIIS	0.00	4 453.14
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	290 772.83	209 968.05
Attribution à la réserve générale	15 546.86	10 000.00
Attribution des réserves CIIS à la réserve générale	4 453.14	0.00
REPORT À COMPTE NOUVEAU	270 772.83	199 968.05

BUDGET 2012

DÉPENSES	BUDGET	BUDGET	PLANIFICATION FINANCIÈRE				
	2011 CHF	2012 CHF	2013 CHF	2014 CHF	2015 CHF		
Personnel / frais annexes	1 089 000	1 103 000	1 112 000	1 122 000	1 132 000		
Salaires bruts	909 000	918 000	926 000	935 000	944 000		
Prestations sociales	170 000	175 000	176 000	177 000	178 000		
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
Séances / délégations	22 000	36 000	36 000	36 000	36 000		
Séances / délégations	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000		
Conférences	10 000	24 000	24 000	24 000	24 000		
Locaux / infrastructures	101 000	103 000	103 000	103 000	103 000		
Location des bureaux	88 700	77 000	77 000	77 000	77 000		
Contribution d'exploitation	12 300	26 000	26 000	26 000	26 000		
Secrétariat / prestations de service	103 800	113 100	113 100	113 100	113 100		
Matériel de bureau / imprimés	17 000	22 000	22 000	22 000	22 000		
Taxes / frais de port / téléphone	9 500	4 800	4 800	4 800	4 800		
Assurances	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800		
Internet / Website	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000		
Entretien des machines / installations / informatique	36 000	38 000	38 000	38 000	38 000		
Autres dépenses	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500		
Comptabilité	18 000	25 000	25 000	25 000	25 000		
Groupes de travail / projets / études	280 000	291 200	291 200	291 200	291 200		
Traductions	40 000	50 000	50 000	50 000	50 000		
Savoirsocial (OrTra)	40 000	41 200	41 200	41 200	41 200		
Etudes / mandats	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000		
Total des dépenses	1 595 800	1 646 300	1 655 300	1 665 300	1 675 300		
RECETTES	BUDGET 2011 CHF	BUDGET 2012 CHF	PLANIFICATION FINANCIÈRE 2013 CHF			2014 CHF	2015 CHF
Contributions des cantons CDAS	1 570 000	1 586 000	1 602 000	1 618 000	1 634 000		
Contributions de la Principauté du Liechtenstein pour la CHS	600	600	600	600	600		
Montant des intérêts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000		
Total des recettes	1 575 600	1 591 600	1 607 600	1 623 600	1 639 600		
Excédent de dépenses / de recettes	20 200	54 700	47 700	41 700	35 700		



ANNEXE

MEMBRES DES ORGANES CDAS	35
THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2010	37
LISTE DES ORGANES	38

MEMBRES DES ORGANES CDAS

CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Zürich	Regierungsrat Hans Hollenstein
Bern	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Luzern	Regierungsrat Guido Graf
Uri	Regierungsrat Stefan Fryberg
Schwyz	Regierungsrat Armin Hüppin
Obwalden	Regierungsrätin Esther Gasser Pfulg
Nidwalden	Regierungsrat Leo Odermatt (jusqu'au 30 juin 2010) Regierungsrätin Yvonne von Deschwanden (dès le 1er juillet 2010)
Glarus	Regierungsrätin Marianne Dürst
Zug	Regierungsrätin Manuela Weichelt-Piccard
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Solothurn	Regierungsrat Peter Gomm
Basel-Stadt	Regierungsrat Christoph Brutschin
Basel-Landschaft	Regierungsrat Adrian Ballmer
Schaffhausen	Regierungsrätin Ursula Hafner-Wipf
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Jürg Wernli
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Werner Ebnetter (jusqu'au 25 avril 2010) Regierungsrätin Antonia Fässler (dès le 26 avril 2010)
St. Gallen	Regierungsrätin Kathrin Hilber, SG, Präsidentin
Graubünden	Regierungsrat Hansjörg Trachsel
Aargau	Regierungsrätin Susanne Hochueli
Thurgau	Regierungsrat Bernhard Koch
Ticino	Consigliera di Stato Patrizia Pesenti
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Regierungsrätin Esther Waeber Kalbermatten
Neuchâtel	Conseillère d'Etat Gisèle Ory
Genève	Conseiller d'Etat François Longchamp
Jura	Conseiller d'Etat Philippe Receveur

COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des Affaires sociales

Kathrin Hilber, SG, présidente
 Hans Hollenstein, ZH, vice-président
 Anne-Claude Demierre, FR
 Stefan Fryberg, UR
 Peter Gomm, SO
 François Longchamp, GE (dès le 10 décembre 2010)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Philippe Perrenoud, BE
 Jürg Wernli, AR

Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, président CoCo
 Maria-Luisa Zürcher, ACS
 Ruedi Meier, UVS (jusqu'au 30 juin 2010)
 Marin Waser, UVS (dès le 1er juillet 2010)

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

Andrea Mauro Ferroni, président
Simon Darioli, vice-président
Pascal Coullery
Irmgard Dürmüller Kohler
Antonios Haniotis
Ruedi Hofstetter
Philipp Müller
Christoph Roost
Peter Schmid
Ernst Schedler
Urs Teuscher
Ludwig Gärtner
Dorothee Guggisberg
Renata Gäumann (pour les questions de la migration)
Thierry Müller (pour les questions de la migration)

SECRETARIAT GÉNÉRAL CDAS

Margrith Hanselmann, secrétaire générale
Remo Dörig, secrétaire général adjoint
Veronika Neruda, responsable de domaine
Carolle von Ins, responsable de domaine (jusqu'au 30 avril 2010)
Thomas Schuler, responsable de domaine (dès le 1er septembre 2010)
Loranne Mérillat, responsable de domaine
Regula Marti, collaboratrice spécialisée/administrative
Monika Achour, collaboratrice spécialisée/administrative
Marianne Clottu Balegamire, traductrice

VÉRIFICATEURS

Werner Augstburger, Chef Finanzkontrolle, Finanzdepartement, AG
Bernhard Vogel, contrôleur de gestion, Département de la santé et de l'action sociale, VD

THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CDAS 2009

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 25 MARS 2010

LAVI: recommandations pour l'article 18: résultat des clarifications de l'OFJ et du SG CDAS
Lutte contre la pauvreté: prise de position CDAS concernant la lutte contre la pauvreté
Affaires statutaires – préparation Conférence annuelle 2010
CIIS: rapport final de la 1ère étape du «projet IVSE»

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 24 JUIN 2010

Prestations complémentaires pour familles (PCFam): adoption des recommandations à l'attention de l'Assemblée plénière
Thèmes principaux CDAS 2010 – 2012: planification et thèmes principaux jusqu'à l'assemblée annuelle 2012
Interprétariat communautaire et médiation culturelle dans l'aide sociale: expertise concernant la traduction dans l'aide sociale
CIIS: mandat 2ème étape
KOSCH: recommandation aux cantons de cofinancement de KOSCH

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 24 SEPTEMBRE 2010

Pro Juventute: défis actuels et offre existante (ligne d'aide 147, Messages aux parents)
Coordination de la couverture du minimum vital: proposition de projet du groupe de travail
Dialogue national et Conférence sur la lutte contre la pauvreté: informations et préparation du 5e Dialogue national et de la Conférence sur la lutte contre la pauvreté
CIIS questions d'application: Fondation Emmental: proposition d'exclusion de la liste CIIS
Formation dans le domaine social: questions liées au financement
Assurance-maladie pour les requérants d'asile frappés d'une décision de renvoi: nouvelle solution du DFI concernant la régulation de l'assurance-maladie des requérants d'asile frappés d'une décision de renvoi
6e révision de l'AI, deuxième volet (6b): prise de position du Comité CDAS sur la consultation sur le 2e volet (6b)

SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 10 DÉCEMBRE 2010

Migration: affaires actuelles et préparation de la discussion avec la cheffe du DFJP
Politique de l'enfance et de la jeunesse: responsabilité/coordination intercantonale
Avance et aide au recouvrement des pensions alimentaires: prise de position du Comité directeur de la CDAS
Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants: prise de position du Comité CDAS
CIIS: mandat pour la 3e étape du «projet CIIS»
Election: élection du remplaçant d'un représentant des cantons (Suisse romande et Tessin) au sein de la CoCo

ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRESENTATION DE LA CDAS

GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ	CTA Conférence tripartite sur les agglomérations <i>CE Kathrin Hilber</i>
CDAS	
AUTRES	Confédération, cantons, communes, villes
	GTT Politique étrangers et intégration <i>Loranne Mérillat</i> Confédération, CdC, CDS, CCDJP, Cantons, communes, villes
	CdC-Commission «Villes» <i>CE Kathrin Hilber</i> Confédération, cantons, communes
	CdC-GT technique «Villes» <i>CE Kathrin Hilber</i> Confédération, cantons, communes
	CdC-Conférence des président-e-s et directeurs-trices <i>CE Kathrin Hilber, Margrith Hanselmann</i> Conférences directoriales
	Direction de la Maison des cantons Margrith Hanselmann Secrétaires des conférences
	Commission de fonctionnement <i>Remo Dörig</i> Collaborateurs Maison des cantons
	Coséco secrétaires des conférences <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences, Secrétariat du Conseil des Etats
	Coséco Coordination <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences
	Coséco Formation continue <i>Remo Dörig</i> Conférences, CdC
	Conférence régionale cantons latins (Class) <i>CE de la Suisse romande et du Tessin</i> –
	Conférence régionale Suisse centrale <i>CE de la Suisse centrale,</i> <i>Margrith Hanselmann</i> Chef-fe-s des services de l'action sociale
	Conférence régionale Suisse orientale <i>CE de la Suisse orientale</i> –

GRAS

Margrith Hanselmann

Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande, de BE et du TI

Bilatérales: GT Sécurité sociale
CE S. Hochueli, Margrith Hanselmann
CdC, CDS, cantonsGroupe d'experts «Statistique sociale»
Remo Dörig
OFS, OFAS, SECO, cantons

FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

SAVOIRSOCIAL

Andrea Lübberstedt, Veronika Neruda

Associations, cantons

Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social

Gérard Kahn

Associations, cantons

Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI)

*Veronika Neruda, Loranne Mérillat,**Regula Marti*

OFJ, CCDJP, cantons, centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus sur le plan cantonal

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)

Eva Weishaupt

Confédération, cantons, associations

Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

Veronika Neruda

CDIP, OFAS, associations

Groupe de pilotage tripartite du programme national de prévention «Les jeunes et la violence»

Elisabeth Frölich

Confédération, cantons

GT Réponse au postulat Fehr «Violence au sein de la famille. Protection des enfants et des jeunes» (07.3725)

Stefan Blülle

Confédération, cantons

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMITÉ	CSOL-CIIS
CDAS	<i>Thomas Schuler</i>
AUTRES	Conférences régionales
	Commission spécialisée du Conseil fédéral chargée de l'évaluation des plans stratégiques cantonaux <i>Maryse Aebischer, Donat Knecht, Kaspar Sprenger, René Broder, Ruedi Hofstetter, Margrith Hanselmann</i> Confédération, cantons, associations
	GT RPT Suisse orientale – Cantons
	GT RPT Suisse centrale – Cantons
	GT RPT GRAS <i>Thomas Schuler</i> Cantons

MIGRATIONS

	Conférence tripartite «Procédure d'asile et hébergement» <i>CE Kathrin Hilber, CE Hans Hollenstein, Margrith Hanselmann</i> Confédération, CCDJP
	Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement» <i>Renata Gäumann, Ruedi Hofstetter, François Mollard, Margrith Hanselmann</i> ODM, CCDJP, ASM
	CASI <i>Loranne Mérillat, Regula Marti</i> Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile
	Groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale» <i>Francis Charmillot, Loranne Mérillat</i> ODM, CCDJP, ASM
	Groupe d'accompagnement «Examen des forfaits globaux» <i>Loranne Mérillat</i> ODM, cantons

SÉCURITÉ SOCIALE

	PR-AI groupe d'accompagnement <i>Thomas Schuler</i> Confédération, cantons, communes
	Direction CSIAS <i>Margrith Hanselmann</i> Cantons, communes, villes
	Comité CSIAS <i>Margrith Hanselmann</i> Cantons, communes, villes
	Groupe de mandants CII <i>CE Kathrin Hilber</i> Confédération, cantons, communes
	Groupe de pilotage CII <i>Ruedi Hofstetter, Margrith Hanselmann</i> Confédération, cantons, communes
	Dialogue national sur la politique sociale suisse <i>CE Kathrin Hilber, CE Philippe Perrenoud, CE Hans Hollenstein, Andrea Ferroni, Margrith Hanselmann, Remo Dörig</i> DFI, OFAS, ACS, UVS